
**EXAMEN DE CONTROLE DE CONNAISSANCES
POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE
MANDATAIRE JUDICIAIRE
Session 2022**

EPREUVE ECRITE: CAS PRATIQUE

**Durée : 5h
Coefficient : 2**

**Mercredi 13 avril 2022
9h à 14h**

SUJET 1 - 13 POINTS

Le 5 janvier 2022, le tribunal de commerce de Cannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société MARIE PIERRE, procédure ouverte sur assignation. La date de cessation des paiements est fixée au 5 janvier 2021, date des premières inscriptions de privilèges de l'URSSAF

1/ La dirigeante entend contester cette décision.

Quelles sont les voies de recours ouvertes et les éléments à vérifier? 2 POINTS

2/ Vous constatez que la dirigeante a perçu des salaires très importants et disproportionnés eu égard à l'activité déficitaire et qu'elle a effectué notamment des achats de biens meubles très importants chez Céline et Dior

Quelles sont les mesures et actions que vous envisagez ? 2 POINTS

3/ Un ordre de virement a été donné par la dirigeante sur la banque de la société en paiement d'acompte sur une commande le 28 décembre 2021. Ce virement est en cours d'exécution.

Que faites vous ? 1 POINT

4/ Par acte sous seing privé daté du 31/12/20, la dirigeante de la société MARIE PIERRE a accepté une résiliation anticipée du bail commercial avec abandon du dépôt de garantie pour remise en état des locaux. Il s'avère que le bailleur n'est autre qu'une SCI dans laquelle la dirigeante de la société MARIE PIERRE détient 35%.

Quelles seront les alternatives possibles et votre position ? 2 POINTS

5/ Dans le cadre de cette liquidation judiciaire, vous ne disposez d'aucune trésorerie mais la société reste propriétaire d'un autre fonds de commerce qui a une certaine valeur.

Quelles sont les démarches que vous réalisez et les risques encourus ? 1 POINT

Comment gérez-vous le problème des salariés attachés à ce fonds et le règlement des loyers ? 1 POINT

6/ Dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire d'une société de distribution de produits bio, le commissaire-priseur a inventorié un stock important de denrées périssables.

Alors que les délais de revendications ne sont pas expirés, comment gérez-vous le concours de revendication entre une plateforme logistique, des vendeurs avec clause de propriété et la procédure de Liquidation Judiciaire ? 1 POINT

7/ Quelles sont les voies de recours ouvertes contre un jugement de report de date de cessation des paiements ? 1 POINT

8/ Vous êtes désigné mandataire judiciaire dans le cadre d'un redressement judiciaire avec un administrateur judiciaire. Vous vous apercevez au bout de 8 mois que le passif « post » augmente alors que l'administrateur judiciaire est inactif et qu'aucune solution de redressement n'est en vue.

Quelle est votre attitude ? 1 POINT

9/ Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, un appel est interjeté par le débiteur. Ne disposant d'aucun fonds, vous ne pouvez pas vous faire représenter par un avocat.

Comment faites vous pour communiquer à la cour d'appel les éléments dont elle a besoin pour rendre sa décision et de quels éléments pertinents celle-ci a-t-elle besoin ?
1 POINT

SUJET 2 - 4 POINTS

Par jugement du 15/06/2010, le tribunal de commerce de Lille a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de Monsieur Edouard ALEXANDRE.

Cette procédure a été convertie en liquidation judiciaire par décision du même tribunal en date du 05/04/2011.

Monsieur ALEXANDRE est propriétaire d'un immeuble estimé à 200.00,00 € qui fait l'objet d'une déclaration notariée d'insaisissabilité en date du 04/05/2006 régulièrement publiée le 08/06/2006 mais également de plusieurs véhicules

Au cours de la période d'observation Monsieur ALEXANDRE cède ces véhicules sans aucune autorisation du juge-commissaire et encaisse les sommes à son profit.

Une plainte est déposée par le liquidateur judiciaire auprès du procureur de la République.

Par jugement du 14/02/2012, le tribunal correctionnel de Dijon déclare Monsieur ALEXANDRE coupable du délit de banqueroute et, sur le plan civil, le condamne à payer la somme de 23.500,00 € à la liquidation judiciaire à titre de dommages-intérêts, outre 450,00 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Le liquidateur judiciaire peut-il engager la saisie-Immobilière de l'Immeuble dont est propriétaire Monsieur ALEXANDRE aux fins de recouvrement de la créance d'Intérêts civils ?

Si tel est le cas, qu'advient-il du prix de vente ?

SUJET 3 - 2 POINTS

Monsieur FRANCOIS, gérant de la société FRANCOIS, s'est porté caution solidaire en principal, pénalités et intérêts de retard d'un emprunt souscrit par ladite société.

La société FRANCOIS bénéficie d'un plan de continuation sur dix ans depuis le 24/02/2016.

Monsieur FRANCOIS se voit assigner en tant que caution par la banque le 1/03/2021.

Monsieur FRANCOIS peut-il opposer une prescription à la demande de la banque ?

SUJET 4 - 1 POINT

Vous êtes chargé par le ministère de la Justice d'animer un groupe de travail formulant des propositions de modifications des textes et ordonnances liés au Livre VI du code de commerce.

**Quelles sont les trois modifications législatives ou réglementaires que vous proposez ?
Motivez vos réponses**